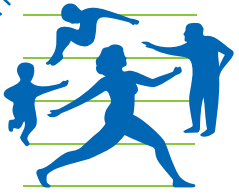
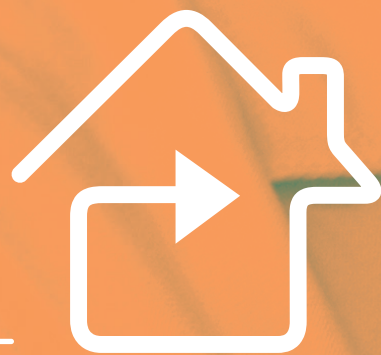


SÉCURITÉ SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**

HOSPITALISÉ POUR BPCO, SAVEZ-VOUS QUE VOTRE RETOUR À DOMICILE PEUT ÊTRE FACILITÉ ?



Prado
Le service de
retour à domicile

Après l'hospitalisation, Prado facilite votre prise en charge à domicile : en lien avec le médecin traitant, vous êtes suivi par le pneumologue, l'infirmière et le masseur-kinésithérapeute de votre choix.

ameli.fr